

La question de ma collègue ne peut obtenir réponse au cours de la période des questions. Lorsque nous tiendrons un débat sur ce sujet, je serai disposé à en dire plus long.

L'AGRICULTURE

LE SECTEUR DE LA BETTERAVE À SUCRE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, j'ai quitté Ottawa un peu triste, la semaine dernière, pour visiter les pénitenciers de l'ouest du Canada avec mon collègue, l'honorable sénateur Hastings. Ma tristesse venait de ce que, après avoir réclamé pendant un an une politique nationale de la betterave à sucre et des paiements de stabilisation pour les agriculteurs, cette politique devait enfin être annoncée vendredi, alors que je serais absente.

Je n'aurais pas dû me faire du souci à ce propos car, une fois de plus, comme cela se produit régulièrement depuis près d'un an, une autre date limite est passée sans que l'on annonce quoi que ce soit. La conférence de presse fut annulée.

Étant donné que le ministre de l'Agriculture du Québec a annoncé que, à défaut de politique nationale du sucre d'ici samedi, la production de betteraves à sucre cesserait dans cette province, le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il nous dire enfin à quelle date une déclaration sera faite, pour que ces agriculteurs sachent à quoi s'en tenir et puissent planifier leur saison?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Lorsque j'aurai ce renseignement, je le communiquerai à ma collègue.

L'honorable H. A. Olson: Une question supplémentaire. Le leader du gouvernement pourrait-il nous donner une idée de la date probable? Je ne voudrais pas me lancer dans une autre discussion sur la définition du mot «bientôt», mais pourrait-il nous dire quand, approximativement?

Le sénateur Roblin: Mon collègue me pose la même question que la sénatrice Fairbairn et ma réponse est la même.

Le sénateur Olson: Ce n'était pas une réponse. Le leader du gouvernement a dit qu'il communiquerait ce renseignement quand il l'aurait. Je n'ai rien entendu qui indique quand nous pouvons espérer une déclaration. C'est la teneur de ma question.

Le sénateur Roblin: Le sénateur a bien entendu. Je n'ai donné aucune indication de la date probable, car je ne n'en sais rien. Quand je le saurai, je le dirai au sénateur.

Le sénateur Frith: Ce sera un jour mémorable!

Le sénateur Argue: Les choses ne s'arrangent pas!

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement sait-il que—et j'en ai parlé il y a quelques jours—une date limite définitive a été fixée pour les agriculteurs qui veulent passer leur commande de graines de semence et la recevoir à temps s'ils veulent récolter quoi que ce soit en 1986, ou en n'importe quelle année quant à cela? Des dates limites ont également été fixées pour la commande d'herbicides, d'engrais, et autres. La sénatrice Fairbairn a rappelé que le ministre de l'Agriculture du Québec a imposé une date limite très précise pour passer commande—je pense que c'est samedi, d'après la sénatrice.

Les agriculteurs du Québec ont ensemencé leurs champs l'an dernier; dans le sud de l'Alberta, rien n'a été semé à la même époque. Les entrepôts sont vides.

Va-t-on faire une annonce afin que l'on puisse cette année faire des semailles dans cette région du pays?

Le sénateur Roblin: J'ai bien pris note de ces dates limites et nous les ferons entrer en ligne de compte lorsque nous déciderons du moment d'intervenir à cet égard.

Le sénateur Frith: Le gouvernement compte bien autoriser l'arrivée du printemps cette année, n'est-ce pas?

Le sénateur Roblin: Comme chaque année, nous nous réjouissons de l'arrivée du printemps. Nous nous réjouissons également de la participation du sénateur.

Le sénateur Olson: Que le gouvernement compte ou pas se pencher sur les paiements provisoires ou de stabilisation pour 1983 et 1984 est une chose, importante certes, mais le plus important, c'est de savoir, en ce qui concerne les délais impartis, si les producteurs et les conditionneurs auront une bonne idée de ce que sera la politique du gouvernement à cet égard, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions en vue de la récolte. Si on ne leur en donne pas idée, il ne sert à rien d'ensemencer les champs. Cela, le gouvernement le comprend-il?

Le sénateur Roblin: Le sénateur a fait valoir le même point de vue environ une fois tous les deux jours depuis une dizaine de jours et je lui signale que j'ai très bien compris ce qu'il voulait dire. Je comprends ses arguments, mais je ne peux pas lui donner d'autres réponses que celle que j'ai déjà faite. Quand j'aurai les renseignements demandés, je les lui fournirai.

LES TRAVAUX PUBLICS

LES SERVICES DE NETTOYAGE—LE PLACEMENT DES EMPLOYÉS MIS À PIED ET ÂGÉS DE PLUS DE 50 ANS

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement m'a donné un réponse différée le 5 mars dernier à une question que je lui avais posée en février concernant les licenciements aux Travaux publics. Je lui ai demandé quelle était la proportion des personnes âgées de plus de 50 ans et combien de femmes avaient été mises à pied. Maintenant, je lui pose une question à propos de sa réponse que je trouve encore plus troublante que les faits qu'il m'a tout d'abord communiqués.

Il se trouve que sur les 265 employés déclarés «excédentaires», plus de 180 étaient âgés de 50 ans et plus. Un peu moins du quart, c'est-à-dire 55, sont des femmes. Pour apaiser mes inquiétudes, le leader m'a dressé la liste des activités entreprises pour caser ces travailleurs. Certaines mesures sont proposées effectivement, mais on conclut, au bout du compte, que bon nombre des employés concernés vivent dans de petites villes offrant peu de possibilités d'emplois et, par conséquent, de relocalisation des emplois en question, et qu'il a fallu cesser les démarches entreprises. Quelles autres mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre maintenant pour ces gens de plus de 50 ans dont les chances de ré-emploi sont effectivement fort minces?